

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DELIBERATION N° 92-18 DU 27 OCTOBRE 1992
PORTANT APPROBATION DE PRISE EN LOCATION

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie :

- Vu** le décret n° 66-700 du 14 septembre 1966, relatif aux Agences Financières de Bassin modifié par les décrets n° 74-284 du 8 avril 1974 et n° 75-998 du 28 octobre 1975,
- Considérant** la résiliation des baux de location à Colombes consentis à l'Agence par la ville de Paris,

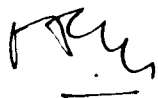
D E L I B E R E

Article unique :

Le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie est autorisé, sous réserve de l'avis favorable du Service des Domaines, à signer tout acte de location nécessaire à la poursuite des activités antérieurement exercées sur la plate-forme d'essai de Colombes, et notamment la location d'un entrepôt de 1300 m² sis au Port de Gennevilliers (Hauts-de-Seine).


Fait à Nanterre, le

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence



P.F. TENIERE-BUCHOT

Le Président du
Conseil d'Administration



C. SAUTTER